

CABINET DENIS REBUFAT ET ASSOCIES - Avocats

6, cours Pierre-Puget – 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.54.09.78

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

UNE MAISON D'HABITATION de 112,96 m² avec jardin

située 9 Bis, rue Louis-Bonnet à **58000 CHALLUY**, (Nièvre),
élevée sur sous-sol à usage de GARAGE ET CAVE,
d'un rez-de-chaussée surélevé de quatre pièces, cuisine, water-closet, salle d'eau,
cadastrée section AB n° 57 et AB n° 56 lieudit Saint-Antoine
(anciennement section A n° 0689 et A n° 0741),
pour une contenance de : AB n° 56 pour 33 a 30 ca et AB n° 57 pour 11 a 97 ca.

SUR LA MISE A PRIX DE : 90.000 EUROS (quatre-vingt-dix mille euros)
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères.

Visite le lundi 29 avril 2019 de 14 h 30 à 16 h 30

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE JEUDI 9 MAI 2019 A 9 H 30

à l'audience des Criées devant le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance
de Marseille, dans les locaux du Tribunal d'Instance, Salle Borély,
au Palais de Justice, siégeant Place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

Les biens et droits immobiliers sont constitués :

D'une maison d'habitation avec jardin située 9 Bis, rue Louis-Bonnet à CHALLUY (58000), commune qui jouxte NEVERS, chef-lieu de département. Elle est élevée sur sous-sol à usage de garage, buanderie, bureau et cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Il ressort du procès-verbal descriptif dressé par Maître Aude BONNET, Huissier de Justice à Nevers, le 27 juillet 2018 et annexé au cahier des charges et des conditions de la vente, que la maison est élevée sur sous-sol à usage de garage, buanderie, bureau et cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Elle est composée d'un séjour, quatre chambres, un débarras, un dégagement, une salle de bains, une

salle d'eau, une salle à manger, un WC et est cadastrée actuellement section AB n° 57 et AB n° 56 anciennement section A n° 0689 et n° 0741, lieudit Saint-Antoine.

La surface habitable telle que mentionnée sur l'attestation de surface du Cabinet Expertise et Mesurage SAS est de 112,96 m².

Les parties annexes à savoir la véranda 10,25 m², le garage 41,95 m², le cellier 9,30 m² et la buanderie 15,89 m² ne rentrent pas dans la surface habitable.

Cette maison d'habitation avec un grand terrain est implantée en retrait de la voie publique. Cette voie est goudronnée et dessert de nombreuses habitations.

Le terrain forme le lot 15 du lotissement établi par M. CHAMPEROUX et approuvé par Monsieur le préfet

de la Nièvre suivant arrêté en date du 24 février 1959 publié au bureau des hypothèques de Nevers le 28 novembre 1960 vol. 3280 n° 34, lequel a été modifié aux termes d'un cahier des charges en date du 17 juillet 1962 approuvé par le préfet de la Nièvre aux termes d'un arrêté en date du 13 août 1962 publié au bureau des hypothèques de Nevers le 17 août 1962 vol. 3390 n° 1.

Les biens ci-dessus ont fait l'objet d'un procès-verbal de remaniement cadastral du 23 décembre 1996 publié le 23/12/1996 vol. 19967 n° 6716 changeant le numéro des parcelles A 689 devient AB 57 et A 741 devient AB 56.

Les droits et biens immobiliers mis en vente sont inoccupés.

La présente vente est faite et poursuivie aux REQUETE ET DILIGENCES DE :

1/ Monsieur Jacques, Pierre PAUPINAT, né le 13 janvier 1945 à Nevers (Nièvre), de nationalité française, retraité, époux en secondes noces de Madame DJIKY, domicilié 40, rue Nationale à FORBACH (57600),

2/ Monsieur Jean-François PAUPINAT, né le 1er juillet 1950 à Nevers (Nièvre), de nationalité française, infirmier libéral, divorcé en secondes noces de Madame VO, domicilié 19 Bis, rue Louis-Bonnet à CHALLUY (58000),

3/ Madame Françoise, Marcelle PAUPINAT divorcée DORIER, née le 28 octobre 1943 à Nevers (Nièvre), retraitée, de nationalité française, domiciliée 25, rue Bois de Guillaume à EVRY (91000),

CO-INDIVISAIRES

Ayant pour Avocat constitué **Maître Denis REBUFAT** Avocat au Barreau de Marseille, y demeu-

rant 6, cours Pierre-Puget, 13006 MARSEILLE.

EN PRESENCE DE :

Madame Marie PAUPINAT épouse IMBERT, née le 29 janvier 1956 à Nevers (58000), pharmacienne, de nationalité française, domiciliée Notre-Dame-de-la-Garde à LA CIOTAT (13600),

CO-INDIVISAIRE

Pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur aux clauses et conditions du cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Marseille par Maître Denis REBUFAT, Avocat.

Les enchères sont recevables uniquement :

- si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,

- si vous avez remis à votre avocat un chèque de banque (pour une caution bancaire, le consulter) représentant au moins 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 € à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

- s'adresser au Cabinet de Maître Denis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille, 6, cours Pierre-Puget, 13006 MARSEILLE (Tél. : 04.91.54.09.78)

- consulter le cahier des charges et des conditions de la vente au Tribunal de Grande Instance de Marseille, Palais de Justice, siégeant Place Monthyon - 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Marseille, le 18 mars 2019

Maître Denis REBUFAT
Avocat